

# Suivi de l'étiage 2023 du bassin du Lot

*Soutien d'étiage du Lot domanial*

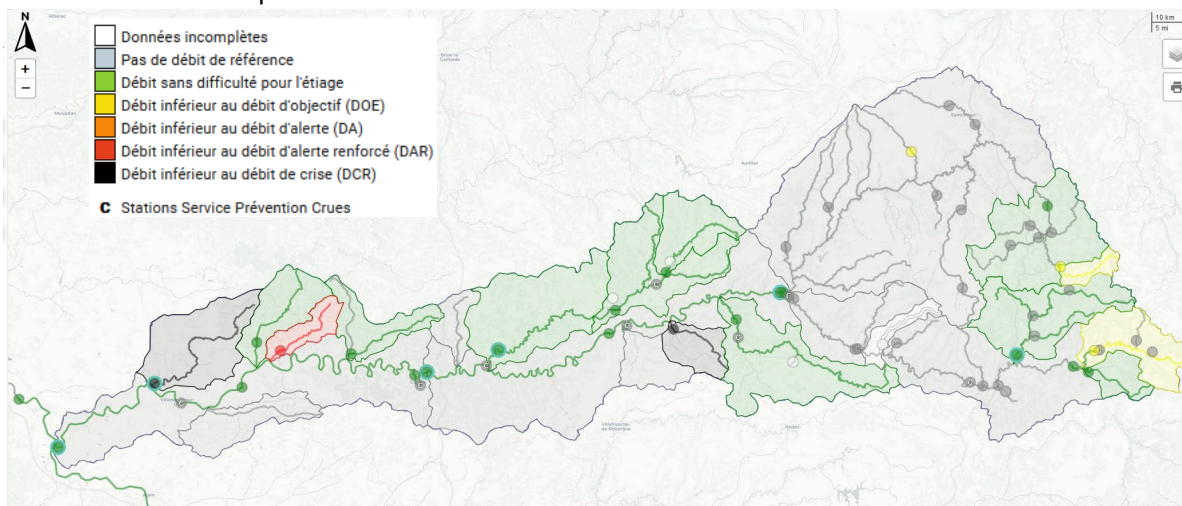
**Bulletin n°13**

## Météo du bassin

La période de précipitations du 17 au 19 septembre a apporté quelques pluies substantielles sur la plupart des sous-bassins : 30 à 50 mm amont de Mende le 17/09, une moyenne de 20 mm environ sur l'ensemble du bassin Lot le 18 et des pluies de 30 à 50 mm sur le secteur Aubrac le 19 septembre. Les pluies annoncées cette semaine devrait permettre de maintenir la légère embellie constatée sur la sécheresse des sols ou des cours d'eau.

## Hydrologie du bassin

Le soutien du Lot réalimenté maintient les débits sur l'axe Lot. Pour la plupart, les affluents ont vu temporairement les débits instantanés remonter pendant la période pluvieuse. Toutefois à l'issue de cette embellie, on constate toujours une situation critique pour la Lède et le Riou Mort (<DCR), la Thèze (<DAR) ou les parties amont (Epie, Truyère amont et Lot amont) < DOE. Au global 6 cours d'eau sont concernés par cette situation.



Cartographie du franchissement des débits-seuil du bassin du Lot au 21 septembre 2023

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

## Soutien d'étiage du Lot domanial

Consignes de soutien d'étiage et débits naturels reconstitués à Entraygues-sur-Truyère, droits d'eau conventionnels stockés et déstockés :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	14/9	15/9	16/9	17/9	18/9	19/9	20/9	21/9	22/9
<b>Consignes* (m<sup>3</sup>/s) à Entraygues-aval</b>	14	14	14	14	14	12	12	12	12
<b>QNR** (m<sup>3</sup>/s) à Entraygues</b>	10,3	9	13	15,6	27,5	22,7	15,8	→	↗
<b>Droits conventionnels cumulés*** (m<sup>3</sup> x1000)</b>	27747	28348	28612	28648					
<b>Volume cumulé déstocké*** (m<sup>3</sup> x1000)</b>	17029	17457	17547	17547					
<b>Débits moyens journaliers (QMJ en m<sup>3</sup>/s) mesurés sur l'axe Lot réalimenté</b>									
<b>Entraygues-aval (EDF)</b>	14,45	20,8	21,36	35,2	58	19	33,1		
<b>Entraygues [Roquepailhol]</b>	15,74	21,9	20,7	36	56,7	19,8	33,1		
<b>Faycelles</b>	13,9	11,7	22,1	13,5	72,5	21,4	26,5		
<b>Cahors [Lacombe]</b>	24,1	18	26,3	19,2	45,6	49,9	23		
<b>Coutet (EDF)</b>	31,6	22,3	21,1	33,2	22,8	77,5	28,1		
<b>Aiguillon-Ville****</b>	22,7	19,2	17,5	32,2	12,9	70,4	26,7		

Sources : DREAL Occitanie / EDF

\* Adressée par le SMBL à EDF (concessionnaire des centrales hydroélectriques Lot-Truyère)

\*\*Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues-sur-Truyère (en l'absence de barrage et d'une réalimentation) – calcul du QNR effectué par le partenaire EDF

\*\*\* Depuis le 1<sup>er</sup> juillet

\*\*\*\* Station d'Aiguillon influencée lorsque le débit de la Garonne à Tonneins est supérieur à 200 m<sup>3</sup>/s

Compte tenu de la baisse des prélèvements et des précipitations, la consigne de soutien d'étiage est passée à 12 m<sup>3</sup>/s depuis le 19 septembre. Une réévaluation est prévue pour le lundi 25 septembre en vue de sa mise en application à partir du mardi 26 septembre à 00h.

Les niveaux des retenues nécessaires au soutien d'étiage se maintiennent actuellement au-dessus des cotes touristiques.

**Cotes des retenues utiles au soutien d'étiage :**

**Cotes des retenues :**

RETENUE	COTE Touristique Conventionné D'usage (en mNGF)	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 15 derniers jours (en m)
Grandval	726	21 septembre 2023	731,54	+5,54	-1,15
Sarrans	630	21 septembre 2023	640,48	+10,48	-0,71
Maury	583,5	21 septembre 2023	583,79	+0,29	-2,45
Castelnau	410,5	21 septembre 2023	410,88	+0,38	-0,12

Source : EDF

## Arrêtés de restriction des prélèvements d'eau

Carte des arrêtés de restriction des prélèvements d'eau publiés au 21 septembre 2023

Lien du site internet Propluvia : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/voir-carte>

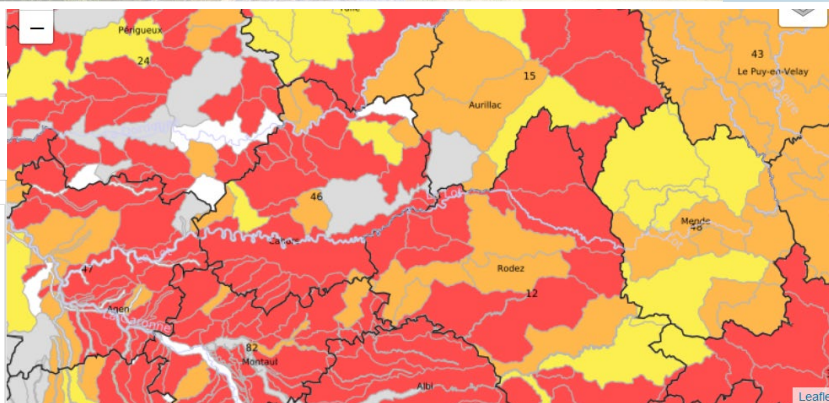


Légende de la

- Cours d'eau
- Bassins Versants
- Départements

Restrictions  
spécifiques aux  
eaux

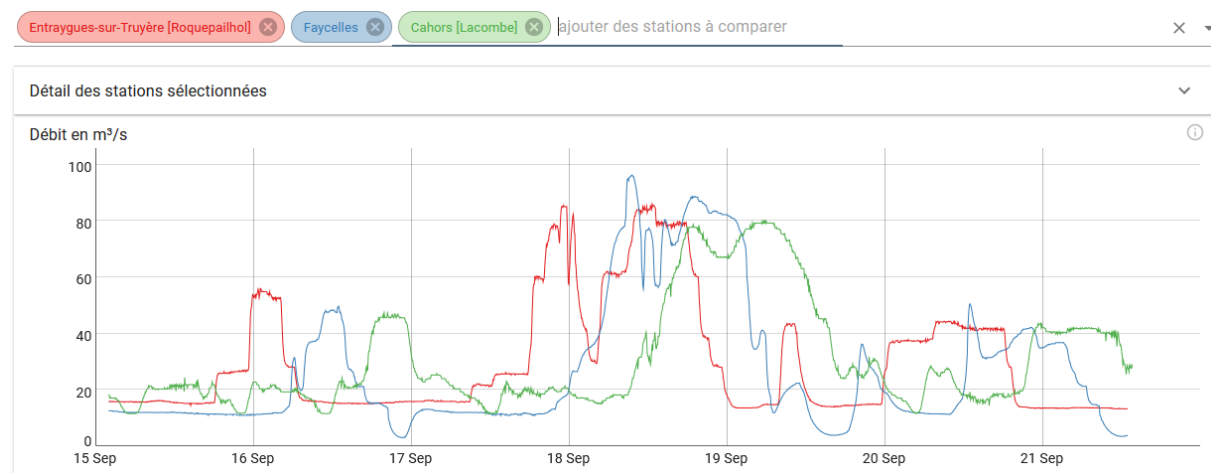
- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise



## Etat d'avancement des cultures et besoins en eau

Les relevés ETP, montrent des données variables pour cette période mais les données sont dans les normes pour cette période de l'année en comparaison avec les années précédentes. Pour les cultures, sauf exception, l'irrigation est achevée et les cumuls de pluie hebdomadaire semblent suffisantes pour la plupart des besoins. Dans les vergers plus tardifs (noix, kiwi) les besoins sont compris entre 10 et 20mm/sem. En fonction des cumuls atteints, des petits compléments peuvent être nécessaire. Au global, la pression de prélèvement prend donc fin.

## Variations de débit sur le Lot réalimenté



Graphique des débits « instantanés » (Qi) enregistrés sur le Lot aux stations d'Entraygues, de Faycelles et Cahors du 15 au 21 sept. 2023

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère était marquée et variée cette semaine. 5 périodes de production ont été constatées avec des gradients d'intensité et de durée. La variation de débit la plus forte a atteint 70 m<sup>3</sup>/s le 18 et 19 septembre. Outre la progression des débits vers l'aval, nous continuons à regretter la présence d'effondrement du débits instantané à la station de Faycelles. Les débits instantanés sont encore descendu à près de 3 et 4 m<sup>3</sup>/s alors le débit moyen journalier était le 16 et le 19 septembre à plus de 20m<sup>3</sup>/s à cette station. La situation est identique à Aiguillon, après les pics de débits dûs à la production sur la chaîne Truyère.

**Il est rappelé que, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre, le fonctionnement par éclusées des centrales hydroélectriques est interdit sur la rivière Lot en aval d'Entraygues.**



Côté navigation, le département du Lot-et-Garonne a abaissé la ligne d'eau du bief des Ondes depuis le 20 septembre. Les travaux débuteront en octobre. Dans le Lot, la mise en chômage des écluses sur la section SOTURAC-ALBAS et LUZECH-LARNAGOL sera effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain

**Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain.**

## **Prochain bulletin : jeudi 28 septembre 2023**

Raphaël ROY, chargé de mission Qualité et Milieux Aquatiques

[r.roy@valleedulot.com](mailto:r.roy@valleedulot.com) / [bulletin-info-hydro@valleedulot.com](mailto:bulletin-info-hydro@valleedulot.com)

05 65 53 66 53 ou 06 08 05 05 76

### **Précisions & glossaire :**

#### ▪ **La réalimentation du Lot domanial**

La campagne 2023 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le samedi 1<sup>er</sup> juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot), depuis 1989 (34<sup>e</sup> campagne consécutive). Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m<sup>3</sup>/s depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (sauf si les débits entrant dans les retenues sont inférieurs). La convention permet une réalimentation du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si économies).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multiusage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et de favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Le SMLB envoie deux consignes par semaine (lundi et jeudi) à EDF. Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère). Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère et la confluence avec la Garonne.

#### ▪ **Quelques définitions**

**DOE (Débit d'Objectif d'Etiage) :** Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

**DA/DAR (Débit d'Alerte ou Alerte renforcée) :** Débits seuils en dessous desquels les restrictions d'usages de l'eau sont mises en place dans le cadre de l'Arrêté Cadre Interdépartemental.

**DCR (Débit de Crise) :** Débit seuil en dessous duquel sont mis en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.

#### ▪ **Des liens utiles**

Les avis à la batellerie permanents et temporaires – Aveyron – Lot – Lot-et-Garonne :

<https://aveyron.fr/pages/eau-transition-ecologique/naviguer-sur-la-riviere-lot>

<https://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<https://www.inforoute47.fr/#navigation>

Les bulletins de conseils irrigation des chambres d'agriculture :

<https://lot.chambre-agriculture.fr/agro-environnement/eau/bulletin-de-conseil-irrigation/#c283638>

<https://lot-et-garonne.chambre-agriculture.fr/produire/irrigation-lacs/les-messages-conseils-irrigation/>